



Arrêt des poursuites judiciaires et relaxe pure et simple pour Yann Tavernet, militant CGT à l'usine PSA de Trémery

Poissy le 23 mars 2016

Dans le cadre de la deuxième journée de mobilisation contre le projet de loi Travail, les étudiants de Metz ainsi que des syndicalistes ont manifesté jeudi 17 mars, et ont occupé pacifiquement, pendant une heure, le pont de l'île du Saulcy.

Vers 17h, les forces de police sont brutalement entrées en action alors que le sit-in prenait fin. Au cours de cette intervention violente pendant laquelle un jeune a été blessé, cinq manifestants ont été interpellés, dont Yann Tavernet, syndicaliste CGT sur l'usine de PSA à Trémery, pour qui la garde-à-vue a duré 22h.

Ce 30 mars, Yann Tavernet est convoqué au Tribunal de Grande Instance de Metz, à 14h00.

La CGT du groupe PSA condamne fermement les violences policières. Les manifestations de protestations contre le projet de loi travail sont légitimes et le droit de manifester doit être respecté.

Ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'un militant CGT de PSA est poursuivie pour avoir manifesté contre le projet de loi travail.

Déjà, le 26 février dernier, Joël Moreau, militant CGT et ancien Délégué Syndical du groupe PSA et de l'usine de PSA Mulhouse avait été poursuivi et condamné pour avoir manifesté pour les mêmes raisons.

Cette politique gouvernementale qui consiste à poursuivre et à condamner les militants CGT est vouée à l'échec. La CGT continuera à manifester pour exiger le retrait total du projet de loi travail.

La CGT du groupe PSA apporte tout son soutien et toute sa solidarité à Yann Tavernet, à Denis Beckrich (CGT ville de Metz) ainsi qu'à tous les inculpés suite à la manifestation du 17 mars.

Nous exigeons l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires contre tous les manifestants du 17 mars.

La CGT du groupe PSA soutient toutes les initiatives qui pourront aboutir à la relaxe pure et simple de notre camarade Yann Tavernet.

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central
Twitter : @JPierre_Mercier